33 F 64 24299

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Czse U. Fre 24435

RAPPORT

FAIT

PAR RIOU,

Au nom d'une commiſſion ſpéciale, compoſée des repréſentans QUIROT, LECLERC (de Maine & Loire) & RIOU,

Sur les ſouffrances des Français priſonniers en Angleterre, & ſur les moyens de ſubvenir à leurs beſoins.

Séance du 5 pluviôſe an 6.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

VOTRE commiſſion vient remplir une tâche pénible; elle vient retracer à ves yeux des crimes dont vous avez déja frémi; demander vengeance, au nom de l'humanité,

THE NEWBERRY LIBRARY

contre le gouvernement anglais qui l'outrage ; intéreſſer vos cœurs en les déchirant ; vous préſenter enfin les moyens, qu'elle croit efficaces pour ſoutenir la vie défaillante de vingt-deux mille républicains entaſſés dans les cachots de l'Angleterre.

Le gouvernement anglais a comblé la meſure de l'oppreſſion, & des quatre parties du globe des cris de mort s'élèvent contre lui : par-tout il conſerve, à force de crimes, une puiſſance établie par l'or corrupteur & par la trahiſon. Il voudroit que les fleuves ne coulaſſent que pour lui, que les mers ne portaſſent que ſes vaiſſeaux, que toutes les productions des colonies du Nouveau-Monde & des régions lointaines de l'Indoſtan devinſſent ſa proie & l'aliment de ſon commerce univerſel.

Oppreſſeur de l'Inde, il n'y peut faire un pas ſans y trouver la trace de ſes crimes. C'eſt-là, c'eſt dans ces belles contrées favoriſées du ciel & dévaſtées par les hommes, que l'Anglais donna, il y a quelques années, un exemple inoui de ce que peut le deſpotiſme joint à l'inhumanité & à l'avidité mercantille. Afin de ſouſtraire des marchandiſes aux Indiens avec plus de bénéfice pour l'Angleterre, la compagnie angloiſe fit fabriquer pour 15 millions de roupies d'or, dans leſquelles elle fit entrer un tiers d'alliage : ainſi les malheureux habitans furent trompés & dépouillés dans les ventes. Bientôt les Anglais, après avoir mis entièrement cette monnoie de mauvais aloi en circulation, s'apperçurent qu'ils en ſouffroient eux-mêmes par l'effet naturel du commerce & par la rentrée des contributions. Il fut ordonné à tous les Indiens de venir échanger ces fauſſes roupies d'or contre des roupies d'argent. Ils vinrent avec confiance ; mais la monnoie qu'on avoit altérée pour les voler, ne fut reçue que pour ce qu'elle valoit en effet. La perte fut pour ce peuple opprimé, & les gains immenſes pour les fauſſaires oppreſſeurs.

Peu de temps après, une ſéchereſſe horrible déſola le Bengale. Le riz ne crut que dans quelques endroits, dont

les Anglais s'emparèrent ; ils accaparèrent, avec un soin avide, tout ce qui pouvoit exister de subsistances, & le mirent en réserve pour eux & pour leurs cipayes. Tranquilles alors, ils dédaignèrent de s'occuper d'un peuple nombreux menacé d'une prochaine famine. Il vint, ce fléau destructeur, accompagné du désespoir & suivi de la mort la plus hideuse. On vit, pendant quelques jours, les Indiens dévorés par la faim, mais doux & supplians, errer comme des ombres plaintives, autour des forteresses, où leurs tyrans nageoient dans l'abondance. Soudain un vaste silence succéda aux gémissemens : les places, les voies publiques étoient couvertes de cadavres ; les fleuves en rouloient par milliers dans les mers épouvantées. Trois millions d'hommes périrent ; leurs restes déplorables, abandonnés çà & là, corrompirent l'atmosphère ; & peu s'en fallût que la peste n'achevât d'éteindre cette nation infortunée.

D'après ces faits, présentés affirmativement, & racontés avec éloquence par l'historien des deux Indes, on peut s'indigner sans doute, mais jamais s'étonner de la conduite du gouvernement anglais. Oui, c'est à lui qu'il appartient essentiellement de tromper, de corrompre, de diviser & d'employer à son profit les plus viles & les plus haineuses passions du cœur humain ; c'est à lui qu'il appartenoit de combattre la révolution après l'avoir excitée, de venger le trône après l'avoir affoibli, de donner asyle aux émigrés & de les livrer à la mort, de les descendre sur le rivage de Quiberon, & non-seulement de les y abandonner à la baïonnette républicaine, mais même de foudroyer avec de la mitraille ceux qui se sauvoient vers ses vaisseaux faussement hospitaliers. C'est à ce gouvernement enfin qu'il appartenoit, à cette époque si glorieuse pour Hoche & ses compagnons d'armes, d'envoyer au feu comme fusiliers les officiers de l'ancienne marine royale, & de dire ensuite avec un rire mal déguisé : « La marine française y a péri. »

Vous retracerai-je, citoyens représentans, les malheurs qui ont signalé la première année républicaine ; Lyon sou-

levé, Marseille agité, Toulon livré, ses magasins détruits, ses vaisseaux incendiés ou enlevés par un perfide ennemi, la guerre civile allumée, les rebelles armés, approvisionnés par l'Angleterre, des milliards de faux assignats fabriqués à Londres & versés sur les plages du Morbihan, & cet infame Puysaie, que les émigrés même haïssent, que les lâches même méprisent, ce confident intime du ministre Pitt, organisant les assassinats dans les départemens de l'Ouest?

Que dirai-je des malheurs de nos colonies, causés & payés par les Anglais? Vous parlerai-je encore de ces chiens enrégimentés, cuirassés avec des piquans extérieurs, affamés à dessein & lancés avec fureur dans les rangs de nos soldats?

Il sembloit impossible d'ajouter à cette longue énumération d'atrocités: mais la conduite de ce gouvernement à l'égard des républicains prisonniers de guerre vient encore de rembrunir ce tableau, & doit soulever contre lui toutes les nations civilisées.

Dès le commencement de la guerre, il outrageoit nos prisonniers. Dédaignant les convenances établies par-tout, il confondoit, dans la même prison, les officiers & leurs subalternes: ce qui amenoit des scènes fâcheuses & nuisoit à la discipline. Quand on réclamoit contre cet abus, les agens de la cour de Saint-James répondoient, avec un rire sardonique: « Vous êtes républicains, vous voulez l'égalité; il » faut donc vous traiter tous également ». Bientôt néanmoins ils craignirent les représailles; & ils rétablirent les cautionnemens à l'égard de nos officiers.

C'est sur-tout nos corsaires qu'ils haïssent; & il faut avouer que cette haine est juste: car si la marine nationale a été jusqu'à présent dans une sorte de nullité, la marine auxiliaire de nos armateurs a porté des coups funestes au commerce britannique. Aussi ce gouvernement a-t-il affecté de mettre une distinction entre les officiers qui montent les vaisseaux de la République & ceux qui arment

nos corsaires. Ces derniers ont eu toujours le triste privilège d'être plus maltraités & de se voir confondus avec les matelots.

On feroit un volume des actes de cruauté que nos malheureux concitoyens ont éprouvés, même avant ce jour, dans les prisons malsaines où ils sont entassés. Les uns sont renfermés dans de vieux vaisseaux ; les autres, dans des cabanes construites avec des planches mal jointes, où pénètrent de tous côtés le froid & l'humidité. La paille leur est refusée ; ils croupissent dans la fange & les ordures. On leur prodigue sans cesse les dénominations les plus outragentes, s'ils paroissent devant une populace effrénée ; on leur jette de la boue au visage ; on les accable de coups, on les fusille sur le plus léger prétexte.... Ces faits sont constans ; ils sont consignés dans un grand nombre de pièces communiquées à votre commission. Jugez-en par celle que je vais vous lire, & qui n'en est pas la plus déchirante. Il en est dont un homme sensible ne peut supporter la lecture.

Une lettre adressée au Directoire & revêtue de près de cent signatures d'armateurs, de capitaines & d'officiers mariniers du canton de Nantes, présente ces détails déchirans.

« Nous nous sommes vus entassés par soixante-douze » hommes dans des huttes de dix-sept pieds quarrés sur dix de » hauteur, & dont plusieurs sont formées & creusées au bas » d'une montagne, par laquelle l'eau filtre & se répand » dans nos cachots, où le manque d'air, d'hamacs, de » paille & de pain, sont de légères souffrances en com- » paraison des traitemens atroces que se permettent journelle- » ment, agens, officiers, soldats, geoliers & autres, qui » nous tirent, pour ainsi dire, au blanc, puisque sous le » moindre prétexte, on fait feu sur les prisonniers.

» Un jour, à Plymouth même, un prisonnier ajusté par » un soldat fut tué : on envoie chercher le commissaire With. » Il vient, soulève le cadavre ; on lui demande justice : il » répond : *c'est un Français*, & se retire.

Rapport de Riou.

» Un chirurgien s'eſt, une autre fois, permis, pour s'aſſu-
» rer de la poſition d'un français, dont un érysipèle ren-
» doit la jambe enflée & brûlante, de la toucher rudement
» avec le bout de ſa canne ſur la partie la plus doulou-
» reuſe. »

Vous frémiſſez, repréſentans du peuple : eh bien ! depuis l'époque de cette lettre, toutes ces horreurs ſe ſont multipliées, & la plus atroce, la plus inouie de toutes vient enfin d'y mettre le comble. Aujourd'hui, plus de cautionnement pour nos officiers : tous les priſonniers ſont entaſſés pêle-mêle ; nul égard, ni pour le grade, ni pour l'âge, ni pour le ſexe, dans le moment même où ce ſexe ſi foible doit être plus ſacré que jamais. Une femme a donné la vie à un infortuné au milieu d'une cour infecte, & pendant quarante-huit heures de déſeſpoir elle a été abandonnée ; elle n'a pu obtenir un verre d'eau des tigres qui gardoient ſa priſon. Le gouvernement a retiré la ſolde qu'il accordoit à ces malheureux, & on ne leur paſſe que quelques vivres malſains & abſolument inſuffiſans : ils ſont en proie aux tourmens de la faim.

Dirai-je ce que je ſais de leurs ſouffrances ? Oui, que l'Europe l'apprenne & s'indigne : puiſſe-t-elle s'armer avec nous, & que l'humanité ait auſſi ſes croiſades !

Je n'oſe achever : le croirez-vous, Français ! la chair ſanglante d'un chien trouvé mort a été diſputée, le couteau à la main, par ces déplorables victimes. On en a vu quelques-uns, pour appaiſer leur faim, chercher avidement dans les recoins les plus dégoûtans de leur horrible ſéjour des alimens que la nature & la penſée repouſſent également.

Vengeance, Français ! Vengeance & ſecours ! Vengeance contre ce gouvernement atroce ! ſecours à vos frères opprimés ! ! ! . . . .

Et qu'on ne penſe pas que de telles horreurs aient pu trouver un motif, pas même un prétexte dans les procédés de notre gouvernement à l'égard des priſonniers an-

glais. Pour maintenir la sûreté publique, en empêchant de nombreux rassemblemens d'ennemis, & pour leur procurer un air plus salubre & des vivres plus abondans, ils ont été disséminés le plus qu'il a été possible. Dans leurs divers cantonnemens ils jouissoient de l'aspect d'une belle nature; & quand ils ont été réduits à de mauvais pain, c'est que les Français eux-mêmes n'en avoient pas d'autre. On ne s'est pas borné à leur égard aux devoirs de l'humanité, on est allé jusqu'aux attentions les plus délicates de la sensibilité française. On en peut juger par ce passage d'une lettre de la commission des échanges à M. Swinburne, commissaire anglais. « L'ordonnateur de la marine » à Brest, Monsieur, ayant annoncé au ministre que, » pour dégager la prison de Pontanézen, il avoit fait em» barquer six cents prisonniers sur des parlementaires dont » il avoit préparé l'expédition, nous vous prévenons qu'il » vient de lui être adressé *l'ordre de les renvoyer dans leur* » *patrie.* Le ministre s'est déterminé à cette mesure pour » ne pas *prolonger la captivité de ces malheureux sur des* » *prisons flottantes, où leur santé est évidemment compro*» *mise.* Nous avons profité *avec plaisir* de cette occasion » de renvoyer les prisonniers que *vous nous avez recom*» *mandés précédemment.* »

Ce n'est pas assez, représentans du peuple, pour votre commission d'exprimer à cette tribune une indignation qui étoit déja dans tous les cœurs. Vous attendez d'elle le projet d'une loi bienfaisante & secourable.

Mais comment établir une taxe nouvelle, & sur quels objets peut-on l'asseoir? Cette pensée nous a longtemps occupés & a retardé, malgré nous, un rapport attendu avec impatience. Les revenus publics ont leur destination antérieure; & le Directoire, par son message, vous avertit qu'il est impossible de rien prendre sur les fonds de la marine, sur lesquels néanmoins il sembleroit naturel d'assigner cette dépense urgente.

Un impôt sur les fenêtres, ou sur les cheminées, ou

ſur les portes cochères, ſeroit véritablement une augmentation de la contribution foncière, déja trop peſante.

Parleroit-t-on d'augmenter les taxes des parens d'émigrés? mais leurs biens ſont ſous le ſéqueſtre.

Nous avons cru qu'il falloit une taxe momentanée, uniquement deſtinée au ſoulagement des priſonniers, une *taxe d'humanité*. Ce ſera ſans doute un plaiſir bien doux de l'acquitter; mais les malheureux, qui ont eux-mêmes des beſoins multipliés, peuvent-ils donner des ſecours pécuniaires? non ſans doute: il faut donc que cette taxe porte ſur les citoyens aiſés; & nous regardons en général comme tels ceux qui ſont aſſujettis à la contribution ſomptuaire: quiconque a du luxe, fait préſumer qu'il a du ſuperflu.

Mais tout eſt urgent en cette matière: quelque célérité que l'on mette dans l'établiſſement & la perception de cette taxe, la miſère & la faim ſeroient plus actives encore, il faut donc regarder cette taxe comme de remplacement, & adopter ſur-le-champ & proviſoirement une reſſource préſente & réelle.

Vous avez accordé 16 millions au Directoire pour dépenſes imprévues: déja pluſieurs ordonnances ont été aſſignées ſur ces fonds, & ce qui en reſte n'eſt peut-être pas, pour remplir votre intention, ni ſuffiſant ni même entièrement diſponible.

Joignez-y donc une reſſource préſente, qui eſt en dehors de nos contributions, reſſource inépuiſable, puiſqu'elle dérive de l'eſprit national & du véritable patriotiſme.

Français, vous avez dépoſé une foule d'offrandes ſur l'autel de la patrie; ce ne ſera pas tromper vos intentions que de les employer au ſoulagement de l'humanité ſouffrante: vous voulez combattre l'Angleterre, eh bien! ſoulagez ſes victimes. Conſervez vingt-deux mille républicains qui un jour tourneront contre leurs oppreſſeurs leurs bras dirigés par la vengeance.

Oui, citoyens collègues, nous avons penſé qu'en em-

ployant provisoirement au soulagement de nos concitoyens prisonniers en Angleterre le produit des dons patriotiques, c'étoit un moyen de les multiplier : ainsi ces actes de civisme seront en même temps des actes de bienfaisance. Vous le savez, d'ailleurs (& nos braves grenadiers ont donné ce touchant exemple), plusieurs républicains, en faisant des offrandes, les ont expressément destinées au soulagement de nos prisonniers : si d'autres n'ont pas exprimé le même vœu, il étoit sûrement dans leurs cœurs ; & c'est toujours contre le gouvernement anglais que ces fonds seront employés.

PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION.

Le Conseil des Cinq-Cents, considérant qu'au mépris du droit des gens & des lois de l'humanité, le gouvernement anglais a livré aux horreurs du besoin, & exposé à une mort certaine, les Français prisonniers de guerre ;

Considérant que c'est un devoir sacré de soulager sur-le-champ des républicains qui souffrent pour la patrie qu'ils ont défendue,

Déclare qu'il a urgence.

L'urgence déclarée, le Conseil a résolu ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Le Directoire exécutif prendra, sans délai, les mesures les plus promptes & les plus efficaces pour assurer la nourriture, l'entretien & le soulagement dans leurs maladies, des citoyens français prisonniers en Angleterre.

II.

Il est autorisé à prendre provisoirement, pour cet objet, les sommes qui seront nécessaires sur la partie la plus disponible des fonds qui lui sont accordés pour dépense im-

prévues ; & en cas d'insuffisance desdits fonds, sur le produit des dons patriotiques.

III.

Il sera pourvu au remplacement desdits fonds par une loi spéciale.

IV.

La présente résolution sera imprimée ; elle sera portée au Conseil des Anciens par un messager d'état.

SECOND PROJET DE RÉSOLUTION.

Le Conseil des Cinq-Cents, considérant qu'il est nécessaire pour le maintien de l'ordre dans les finances nationales & l'acquit d'une dette sacrée, d'assurer non-seulement le remplacement des sommes provisoirement assignées à la nourriture & à l'entretien des Français prisonniers en Angleterre, mais de subvenir à leurs besoins jusqu'à la paix générale,

Déclare qu'il y a urgence.

L'urgence déclarée, le Conseil a résolu ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Il est établi, en dehors des contributions & pour cette fois seulement, sur les citoyens portés au rôle de la contribution somptuaire *une taxe d'humanité.*

II.

Cette taxe est du tiers seulement de la contribution somptuaire de chacun desdits contribuables.

III.

Elle sera payée dans la décade qui suivra la publication de la présente résolution.

IV.

Le Directoire assurera, par un arrêté, la prompte exécution de la présente résolution, & réglera le mode de perception de ladite taxe.

V.

La présente résolution sera imprimée; elle sera portée au Conseil des Anciens par un messager d'état.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Pluviôse an 6.

497